



## Comité de Défense du Plan d'Eau de Verruyes

Monsieur le Maire,

Les événements qui secouent notre commune nous amènent à vous écrire et exprimer notre désaccord avec la politique que vous menez.

La suspension de la commande de poissons et la suspension de la date d'ouverture de la pêche sont, pour nous, absolument inacceptables.

De même la réunion programmée avec la fédération de la pêche (FDAPPMA) est en totale contradiction avec nos convictions et vos engagements.

Dans les deux cas, c'est reconnaître l'autorité de la FDAPPMA sur le plan d'eau et, donc, reconnaître implicitement son statut d'eaux vives.

Or, reconnaître l'autorité de la FDAPPMA, c'est remettre en cause l'autorité de la chose jugée.

En effet, si nous n'avons, malheureusement, pas retrouvé le jugement définitif qui mit fin au conflit avec le Conseil Supérieur De La Pêche, ancêtre de la FDAPPMA, (conflit démarré en 1992), le fait que la commune ait pu continuer pendant plus de 25 ans à exercer son autorité sur la pêche, en collaboration avec La Gaule Verruyquoise, est la preuve que le Conseil Supérieur De La Pêche n'a pas obtenu gain de cause dans la bataille juridique qui l'a opposé à la commune, et que le statut du plan d'eau a pu rester, officiellement et légalement, « en eaux closes ».

Tout changement de statut doit donc être prononcé par un tribunal.

De plus, les réunions que vous avez acceptées s'avèrent être, de notre point de vue, dangereuses pour notre commune, la plupart des élus suivant aveuglément les dictats de la sous-préfecture, du SMBVSN et de la DTT alors que le représentant du SYPOVE a clairement évoqué la possibilité d'une autre voie respectueuse de notre patrimoine.

Nous vous rappelons que le représentant du SYPOVE a évoqué des plans d'eau piscicoles ayant connu les mêmes problèmes que celui de Verruyes et ces problèmes, notamment de pollutions, ont été résolus par des méthodes douces ayant permis de poursuivre la commercialisation du poisson, preuve que celui-ci a été déclaré conforme aux normes sanitaires en cours, certains étant même labellisés « Bio ».

De plus, la demande formulée par les représentants des autorités régionales, et appuyées par la quasi totalité des conseillers municipaux, de ne pas tenir la population informée, est absolument scandaleuse et nous sommes particulièrement choqués que vous ne vous y soyez pas opposé.

Le **CO**mité de **DE**fense du **PL**an d'**E**au de **V**erruyes, souhaitant connaître votre position officielle, vous demande :

1. De déclarer le plan d'eau « légal ».
2. De déclarer le plan d'eau « en eaux closes ».
3. D'autoriser l'empoisonnement (en accord avec La Gaule Verruyquoise).
4. De publier l'arrêté d'ouverture de la pêche (en accord avec La Gaule Verruyquoise).
5. D'obliger les autorités régionales, SMBVSN, DTT et autres, à envisager une troisième option qui prend en compte les conseils et observations du SYPOVE.

Quant à la réunion prévue avec la FDAPPMA le 28 janvier, la présence du SYPOVE est, pour nous, impérative.

Cependant, nous contestons la tenue de cette réunion et prendrons, à ce sujet, en accord avec La Gaule Verruyquoise, la décision qui nous semblera appropriée.

Merci pour l'attention que vous porterez à cette lettre.

Cordialement,

Pour le CODEPEV, le président, William Russeil